

Pôle communication

Vendredi 22 avril 2022

INFO PRESSE

Opération de sensibilisation et de formation pour la prévention des violences sexuelles dans le sport

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec le CTOS, organise une opération de sensibilisation et de formation pour la prévention des violences sexuelles dans le sport, animée par l'association Colosse aux pieds d'argile.

Violaine Chabardes, intervenante régionale pour l'Occitanie et les DOM-TOM au sein de l'association Colosse aux pieds d'argile, sera de retour en Nouvelle-Calédonie, du 23 avril au 6 mai 2022. À la demande de la direction de la Jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie (DJS) et du comité territorial olympique et sportif (CTOS), elle animera diverses opérations de sensibilisation et de formation à destination des acteurs professionnels et bénévoles du monde sportif calédonien : conseillers techniques, éducateurs sportifs, entraîneurs, dirigeants, parents et, bien sûr, les sportifs.

Ces opérations doivent contribuer à la prévention des violences sexuelles dans le sport : l'objectif est d'apprendre à identifier les signaux d'alerte, à recevoir les confidences et à orienter les victimes. Des séquences de sensibilisation (2 heures) et de formation (7 heures) sont proposées à tout le mouvement sportif :

- module formation « *Violences sexuelles : connaître les infractions, les prévenir et savoir agir* » : jeudi 28 avril et samedi 30 avril, au CISE de Koutio ;
- module sensibilisation « *Prévention des violences sexuelles dans le sport* » : à la demande.

Quelques créneaux sont encore disponibles. Pour solliciter une intervention, les structures intéressées peuvent prendre l'attache du CTOS (communication@ctos.nc) ou de la DJS (caroline.nita@gouv.nc).

L'association Colosse aux pieds d'argile (CAPA)

L'objet de CAPA est la prévention contre les risques de pédocriminalité. Elle encadre également la formation des professionnels en contact avec les enfants ainsi que l'accompagnement et l'aide aux victimes.

L'association a été fondée en 2013, par Sébastien Boueilh, ancien rugbyman originaire du sud-ouest de la France, victime d'abus sexuels durant sa jeunesse.

Reconnue d'utilité publique, cette association œuvre sur tout le territoire français pour la protection des enfants et des éducateurs sportifs. Elle est considérée comme l'association de référence dans ce domaine, notamment grâce à son expertise du terrain. Plus d'une quarantaine de fédérations nationales et internationales sont impliquées aux côtés de l'association.

Le contexte

La libération de la parole chez de nombreux sportifs abusés dans le cadre de leur pratique a conduit Roxana Maracineanu (aujourd'hui ministre déléguée chargée des sports auprès du ministre de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports), à lancer, en 2020, la première convention nationale de prévention des violences dans le sport.

Depuis, sous son impulsion et grâce à la mobilisation des fédérations, du comité national olympique et sportif français (CNOSF) et du comité paralympique et sportif (CPSF), un travail considérable a été mené pour combattre ces violences.

En Nouvelle-Calédonie, grâce à un financement de l'Agence nationale pour le sport, la DJS et le CTOS ont mis en place des projets destinés à informer, communiquer, écouter, sensibiliser et former sur les violences sexuelles dans le sport. La venue de l'association Colosse aux pieds d'argile en Nouvelle-Calédonie est l'un d'eux.

D'autres actions ont déjà été mises en place, notamment la création d'une adresse mail « djs.signal.sports@gouv.nc » qui permet aux victimes ou témoins de signaler des comportements inadaptés, de poser des questions...

Certaines sont en cours de réalisation, comme l'actualisation de la réglementation sur l'encadrement des activités physiques et sportives (vérification de l'honorabilité des bénévoles et des professionnels ; mise en place d'une procédure de police administrative).

Ces initiatives ont porté leurs fruits :

- en 2020, quatre signalements de violence sexuelle en Nouvelle-Calédonie ont donné lieu à des enquêtes administratives qui ont débouché sur deux mesures administratives d'interdiction d'exercice ;
- en 2021, trois signalements de violence sexuelle ont donné lieu à des enquêtes administratives qui ont débouché sur une mesure administrative d'interdiction d'exercice.

* * *

*